

« Vive le doublage libre ! » : les métiers de la voix et l'intelligence artificielle au Québec¹

Aurélie Petit

Contexte et problématique

Le 11 mai 2026, Bell Média annonçait avoir conclu une entente avec Disney Entertainment afin d'assurer la poursuite du doublage franco-québécois de la série d'animation américaine *Les Simpson*. Cette annonce mit fin à une controverse amorcée à l'automne 2025, lorsque Disney+ Canada avait indiqué qu'elle ne conserverait que la version doublée en France comme unique version francophone de la série. La décision avait alors suscité une importante mobilisation au Québec. Les doubleurs-euses de la série (Thierry Dubé, Bernard Fortin et Johanne Léveillé) avaient notamment pris la parole publiquement, tandis que l'Union des artistes (UDA) avait appuyé la pétition en ligne *Sauvons le doublage québécois des Simpson* ; lancée par le Québécois Joshua Biasotto, cette pétition avait recueilli plus de 30 000 signatures. Dans son texte de présentation, Biasotto soutenait que la disparition de ces versions « adaptées à notre réalité linguistique » serait « une immense perte culturelle ». En réaction à l'entente annoncée par Bell Média, l'équipe de la série mit en ligne sur sa chaîne YouTube une courte vidéo dans laquelle les personnages de Lisa et Bart réaffirment, en français québécois, l'attachement du public à ce doublage, concluant par la formule « Vive les Simpson libres ! », clin d'œil explicite à la célèbre déclaration de Charles de Gaulle : « Vive le Québec libre ! ».

¹ Petit, Aurélie. [Vive le doublage libre ! » : les métiers de la voix et l'intelligence artificielle au Québec](#), IANF.

Si cet événement peut paraître épisodique, il brosse le portrait des multiples enjeux qui entourent le doublage dans une société distincte comme le Québec, dont l'approche ambiguë de la langue relève d'une incertitude fondamentale sur son identité de minorité linguistique dans un contexte anglophone nord-américain. Entre autres, le rapport de la société québécoise aux questions du doublage s'articule autour de la préservation d'une *façon de parler*, de l'attachement du public envers une exception culturelle locale, du pouvoir d'action des personnes de l'industrie, mais aussi de la forte dépendance aux décisions opaques des grandes plateformes de visionnement en ligne américaines (comme Netflix, Amazon Prime Video, Apple TV et Disney+) et à leur investissement dans des nouvelles technologies d'intelligence artificielle, notamment dans le doublage automatisé. Le doublage au Québec s'inscrit donc dans une économie des métiers de la voix profondément transnationale, où les décisions des diffuseurs globaux et les pratiques syndicales à l'étranger – en particulier, en France et aux États-Unis – influencent directement le marché local (Sabino-Brunette, 2018 ; Harvey, 2026). Loin d'une simple traduction vers le français, le doublage québécois y opère, à niveaux variables, comme un outil de médiation culturelle avec des adaptations localisées et des accents identifiables (Ganti, 2021).

Cette note de recherche s'appuie sur neuf entretiens semi-dirigés avec des travailleurs-euses de l'industrie des métiers de la voix au Québec, ainsi qu'une observation participante lors d'un panel de discussion sur le sujet du doublage et de l'intelligence artificielle. L'industrie locale du doublage se compose de plusieurs corps de métiers impliqués directement dans la chaîne de production (comédiens-iennes de doublage, adaptateurs-ices, directeurs-ices de plateau, techniciens-iennes), mais aussi de toutes celles et ceux qui participent à la mise en place du doublage en lui-même : gestionnaires, chargés-ées de production, représentants-es syndicaux, etc. Au Québec, ces plus de 2000 travailleurs-euses de l'industrie sont encadrés par le syndicat professionnel de l'Union des artistes (UDA) et par l'Association nationale des doubleurs professionnels (ANDP) (ANDP et UDA, 2024). Comme dans la majorité des industries culturelles québécoises, beaucoup de ces travailleurs-euses exercent plusieurs activités ou métiers simultanément (dite pluriactivité). À titre d'exemple, la majorité des doubleurs-euses interrogés dans le cadre de cette étude exercent également une pratique de direction de plateau et d'adaptation, mais aussi d'actorat sur scène ou devant la caméra. Les métiers de la voix œuvrent généralement : 1) à la réalisation de doublage québécois de films et séries anglophones en version française québécoise (ou VFQ) qui diffère des versions produites en France (la VFF) ; 2) au doublage dit « international », c'est-à-dire des versions doublées neutres à destination de plusieurs marchés francophones à travers le monde ; 3) au doublage de jeux vidéo, de films et de séries d'animation ; 4) au sur-doublage pour les documentaires ou encore la télé réalité, c'est-à-dire la superposition de la voix sur du contenu original.

Depuis plusieurs années, ces métiers de la voix connaissent une croissance sans précédent au Québec, portée par la multiplication des productions des grandes plateformes de visionnement en ligne. Pourtant, cette expansion s'accompagne d'un sentiment d'incertitude pour les travailleurs-euses dépendants de ces contrats. En effet, si les plateformes génèrent aujourd'hui une part importante de l'activité économique du secteur, elles sont également celles qui investissent massivement dans les technologies d'intelligence artificielle (Rioux, 2025 ; Lang, 2025 ; Collardey, 2026 ; Bazoge, 2026 ; Herbig, 2026 ; Rochefort, 2026) perçues par les travailleurs-euses comme une menace de remplacement en raison de leur pouvoir considérable sur les conditions de production et de circulation des œuvres (Grohmann et al., 2025). Les professionnels-elles de la voix se trouvent ainsi dans une *situation paradoxale* : jamais la demande pour leurs compétences n'a été aussi forte, mais aussi, jamais leur autonomie et la pérennité de leurs métiers ne leur ont semblé aussi fragiles. À partir d'entretiens menés auprès de comédiens-iennes, adaptateurs-ices, directeurs-ices de plateau et représentants-es du secteur de la voix au Québec, cette note de recherche contribue donc à mieux comprendre les enjeux locaux liés au doublage et à l'IA. Nous souhaitons situer ces enjeux dans la continuité d'une vulnérabilité asymétrique des travailleurs-euses face aux plateformes numériques et aux nouvelles technologies qu'elles imposent, popularisent ou font entrer dans les pratiques normées. Dans ce contexte, nous proposons que l'IA transforme l'équilibre qui structure l'industrie du doublage plutôt qu'elle en menace formellement l'existence.

État de la question

Le rôle des plateformes

Tous les professionnels-elles interrogés-ées en entretien font le même constat : depuis plusieurs années, les contrats de doublage se multiplient au Québec, et les studios ont même de la difficulté à recruter une main-d'œuvre suffisante pour répondre à cette charge de travail. L'industrie du doublage semble donc, empiriquement, loin de disparaître dans l'immédiat, et ce même si on y observe des asymétries contractuelles. Par exemple, une femme comédienne interrogée constate une baisse de ses offres de travail conjointement à la diminution des rôles de comédiennes américaines vieillissantes qu'elle a longtemps doublées. S'il est difficile de se prononcer formellement sur les raisons définitives de cette récente popularité du doublage sur le territoire québécois, plusieurs hypothèses émergent des entretiens.

Tout d'abord, comme mentionné plus haut, la croissance du doublage au Québec se produit en parallèle à celle de l'offre des plateformes de visionnement en ligne qui cherchent à rendre accessible au plus grand nombre de consommateurs-ices leurs catalogues internationaux. La multiplicité des contenus Netflix, Amazon, Disney + ou encore Apple TV accompagne logiquement une multiplicité des opportunités de doublage desdits contenus. Ensuite, il est important de noter que le Québec est un producteur important du doublage dans la francophonie, et ce depuis une trentaine d'années (Paquin, 2000 ; Radio Canada, 2023). Malgré ceci, l'industrie québécoise n'a pas la possibilité d'exporter la majorité de ses doublages francophones en France en raison des mesures protectionnistes qui exigent que tous les films exploités en salles sur le territoire français doivent être doublés dans un studio local ou européen. Cela étant dit, le Québec bénéficie d'une exception de la mesure susmentionnée pour ce qui concerne le cinéma canadien (voir l'article R211-2 du Code du cinéma et de l'image animée, CNC) et ni les séries télévisées, ni le jeu vidéo, ni le documentaire ne sont soumis à cette mesure, représentant donc une part du marché importante du doublage local. Pareillement, les plateformes de visionnement en ligne ne sont pas soumises à cette exigence et peuvent donc commander des doublages VFF, VFQ et internationaux à des studios de doublage québécois pour une diffusion autour du monde.

D'autres hypothèses revenaient aussi lors des discussions, telles que la possibilité que les plateformes plébiscitent le doublage afin de rester alignées avec les exigences de la Loi 109 sur la découvrabilité des contenus culturels francophones en ligne (Projet de loi n° 109, *Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique*, 2025) qui concernent également la localisation linguistique des œuvres, ou encore la montée des pratiques de visionnage en second écran au cours desquelles les spectateurs-ices sur leur téléphone cellulaire écoutent au final plus qu'ils et elles ne regardent l'écran (Idiz, 2025).

Si toutes ces hypothèses peuvent justifier une montée des contenus doublés au Québec, il reste qu'une autre se dégage des entretiens. Pour une majorité des travailleurs-euses interrogés-ées, une peur persiste : les opportunités de doublage en croissance seraient en réalité une façon pour des entreprises intéressées d'acquérir en grand nombre des données vocales de qualité et des « façons de jouer » par des professionnels-elles.

Un amasement des données vocales

En juin 2025, l'UDA et cinq autres organisations syndicales publiaient le manifeste *L'Art est humain* (2025) pour alerter sur le manque d'encadrement de l'IA dans les secteurs culturels. Deux ans avant, en 2023, le syndicat s'était déjà joint à la coalition internationale United Voice Artists (UVA) avec pour objectif de renforcer la réglementation de l'IA dans les métiers de la voix. Partout dans le monde, les professionnels-elles du doublage s'organisent contre l'expansion de l'IA dans leur profession (Campos Rocha et al., 2026), doublement considérée comme un « vol des voix », en amont, et une perte d'opportunités de travail, en aval.

Les travailleurs-euses interrogés-ées dans notre étude s'accordent tous sur cet enjeu : des entreprises puiseraient dans les contenus audios existants pour collecter des données vocales actées et utiliseraient celles-ci pour entraîner des modèles qui, une fois la technologie assez performante, viendraient ensuite les remplacer. La popularité des plateformes en ligne de voix de synthèse (comme ElevenLabs) utilisant déjà des acteurs-ices connus-es, avec ou sans leur consentement, renforce pour eux cette théorie. Cette hypothèse participe à des sentiments d'incertitude et de vulnérabilité pour des travailleurs-euses largement invisibles au public, et donc d'autant plus vulnérables à la logique du travail automatisé.

L'arrivée de l'IA ne transforme toutefois pas tous les métiers de la voix de manière uniforme. Les personnes interrogées établissent elles-mêmes une hiérarchie entre les différentes formes de travail vocal. Les performances considérées comme fortement « actées » (c'est-à-dire reposant sur l'interprétation, l'émotion, l'humour ou l'incarnation d'un personnage) demeurent perçues comme plus difficilement remplaçables. À l'inverse, les secteurs davantage fondés sur la simple restitution vocale, comme l'audiodescription, le documentaire, ou la voix hors champ, apparaissent plus vulnérables à l'intelligence artificielle.

Cette distinction participe à une hiérarchisation particulière : toutes les voix ne sont pas considérées comme ayant la même valeur culturelle ou économique. Les voix associées à des figures connues ou à des performances interprétées bénéficient d'un capital symbolique plus important, alors que les emplois plus invisibles, souvent ceux qui permettent pourtant de maintenir l'écosystème professionnel, seraient davantage exposés aux transformations technologiques. La popularité croissante des voix de synthèse sur les contenus vidéo courts des réseaux sociaux – aussi maintenant utilisées pour la majorité du contenu en audiodescription – est d'ailleurs décrite par certaines personnes interrogées comme pouvant créer un sentiment d'habituation pour les consommateurs-ices, qui deviendraient ensuite moins exigeants envers le contenu vocal et donc plus enclins à accepter une disparition progressive de la main-d'œuvre humaine. Ainsi, l'enjeu pour les métiers de la voix ne réside peut-être pas uniquement dans le remplacement des artistes par des machines, mais dans une redéfinition progressive des usages où certaines formes de voix humaines conserveraient une forte valeur artistique tandis que d'autres deviendraient progressivement perçues comme interchangeables, et perdant du même coup leurs spécificités linguistiques et culturelles.

Une transformation des rapports de pouvoir

Les discours des travailleurs-euses du secteur positionnent plutôt l'IA comme une source de perte de contrôle sur leurs conditions de travail et futurs choix de carrière, mais aussi sur leurs droits d'auteur et sur les conditions d'utilisation de leurs performances vocales.

En France, des acteurs du secteur du doublage ont entrepris des démarches syndicales visant à encadrer explicitement l'utilisation des voix synthétiques et l'entraînement des modèles d'IA, notamment par les actions organisées par le Syndicat Français des artistes interprètes (SFA) et le mouvement citoyen « #TouchePasMaVF » dont la pétition associée avait réuni plus de signatures à l'été 2026. La situation québécoise demeure toutefois moins structurée sur le plan de l'encadrement juridique spécifique de l'IA et de l'utilisation des voix. Bien que l'UDA applique les recommandations de la Fédération internationale des acteurs (FIA) afin de renforcer la protection de ses membres, incluant donc ici les exigences de consentement éclairé et de transparence sur les utilisations futures, il n'existe pas encore de cadres réglementaires spécifiques autour de l'IA et de la voix au Québec. La capacité réelle des doubleurs-euses à s'opposer à l'utilisation de leur voix demeure donc limitée. Dans la pratique, cette protection dépend largement des clauses contractuelles négociées avec les producteurs et les plateformes, ce qui crée un rapport de force inégal entre des artistes individuels-elles et des entreprises disposant d'une capacité économique beaucoup plus importante. À l'exception des personnalités jouissant d'une forte notoriété, la majorité des interprètes disposent de peu de leviers pour refuser certaines utilisations de leur voix.

Cette asymétrie est particulièrement visible dans le cas des contrats d'entraînement vocal proposés par certaines plateformes. Plusieurs artistes acceptent ces contrats non pas nécessairement parce qu'ils et elles adhèrent au développement de ces technologies, mais parce que les conditions économiques proposées sont avantageuses et qu'un refus individuel risque simplement de déplacer l'opportunité vers un autre travailleur-euse. L'enjeu devient alors moins celui d'un consentement libre que celui d'une adaptation pragmatique aux nouvelles conditions du marché. De manière similaire, les adaptateurs-ices décrivent souvent l'utilisation d'outils de type Large Language Models (LLMs) tels que ChatGPT comme une réponse aux contraintes croissantes de production. L'accélération des calendriers imposés par les plateformes pousse les travailleurs-euses à intégrer ces outils afin d'automatiser certaines tâches répétitives ou à moindre valeur ajoutée, notamment la détection de dialogue, la transcription, ou la recherche terminologique.

Plusieurs des travailleurs-euses rencontrés-ées estiment que la voix des doubleurs-euses établis-es est déjà, au moins en partie, reproduite par des modèles d'IA, en particulier celle des professionnels-elles les plus prolifiques, dont les performances sont susceptibles d'être davantage représentées dans les données disponibles. On ne peut donc plus simplement parler d'une menace future : ils et elles considèrent que le processus est déjà engagé. Dans ce contexte, plutôt que de chercher à empêcher l'introduction de ces technologies, l'industrie du doublage au Québec se situe pour beaucoup dans une dynamique d'adaptation – formations avec l'INIS, conventions collectives avec l'UDA, accords avec des entreprises – plutôt que de confrontation directe en vue de chercher à empêcher l'utilisation de données vocales pour l'entraînement des modèles. Si les syndicats locaux tentent d'accompagner une transformation, les paramètres de celle-ci sont largement définis ailleurs, notamment par les grandes plateformes internationales de visionnement et par les négociations syndicales menées aux États-Unis. Les décisions actuellement prises par la Screen Actors Guild-American Federation of Television and Radio Artists (SAG-AFTRA) concernant la protection des voix de ses membres, notamment les conditions dans lesquelles les voix d'acteurs et actrices américains-aines pourraient être directement reproduites ou utilisées pour les doublages internationaux, pourraient ainsi avoir des répercussions importantes sur les pratiques de doublage, y compris au Québec.



Sommaire et enjeux à surveiller

Les entretiens effectués pour cette étude montrent que les professionnels-elles des métiers de la voix décrivent une transformation profonde de l'industrie à l'ère de l'IA, plutôt que sa disparition imminente. Si les plateformes d'écoute en continu génèrent davantage d'emplois, elles concentrent aussi le pouvoir de décision sur les usages futurs des voix, notamment l'entraînement possible de modèles. Face à cette asymétrie, les travailleurs-euses développent des stratégies d'adaptation pragmatiques. Loin d'un simple récit sur l'automatisation d'un corps de métier, l'étude du secteur du doublage au Québec révèle plutôt une perte de contrôle sur les nouvelles technologies qui accentue les inquiétudes. Une partie de la réponse réside peut-être dans la mobilisation de la société québécoise, comme le montre la pétition ayant entraîné le retour des *Simpson*.

Pareillement, la dépendance accrue du secteur du doublage québécois envers les plateformes soulève des questions de souveraineté culturelle qui dépassent la simple adoption ou le rejet de l'IA. Elle interroge plutôt la capacité d'un marché linguistique minoritaire en Amérique du Nord, ici le Québec, à préserver son autonomie sur ses données vocales lorsque les principaux donneurs d'ouvrage (et une partie des normes contractuelles) sont définis à l'extérieur de son territoire. Dans ce contexte, les enjeux du doublage et de l'IA portent autant sur la protection des interprètes que sur la capacité des acteurs publics à assurer la pérennité d'un écosystème culturel francophone face aux développements technologiques.

Références

Association nationale des doubleurs professionnels et Union des Artistes (2024). *Le doublage au Québec : Parce qu'on veut s'entendre*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/documents/GTAAQ/Memoires/Memoire_ANDP_et_UDA_GTAAQ.pdf

L'art est humain. (2025) *Manifeste pour la défense de la création authentique*. <https://lartesthumain.com/>

Biasotto, J. (21 août 2025). Sauvons le doublage québécois des Simpsons. *Change.org*. <https://www.change.org/p/sauvons-le-doublage-quebecois-des-simpsons>

Campos Rocha, A., Rios, D., Rena Idiz, D., & Grohmann, R. (2026). Dubbed over: The struggles of Brazilian voice actors towards a worker-led AI governance. *AI & SOCIETY*, 41(6), 5947-5961. <https://doi.org/10.1007/s00146-026-03013-w>

Collardey, S. (8 juillet 2026). En offrant des vidéos courtes, Netflix tente une nouvelle fois de se « réinventer ». *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/culture/medias/993488/netflix-entend-medias-proposer-courtes-vidéos-plateforme>

Ganti, T. (2021). "English is so precise, and Hindi can be so heavy!" Dans Ramyar D. Ros-soukh et Steven C. Caton (dir.), *Anthropology, Film Industries, Modularity* (pp. 41-61). Duke University Press. <https://doi.org/10.1215/9781478022190-002>

Grohmann, R., Rocha, A. C., & Guilherme, G. (2025). Worker-led AI governance: Hollywood writers' strikes and the worker power. *Information, Communication & Society*, 29(6), 1836-1854. <https://doi.org/10.1080/1369118x.2025.2521375>

Harvey, M. (2026). Language matters in the geography of AI: French-language uses of generative artificial intelligence in filmmaking. *Illuminace*, 37(3), 57-76. <https://doi.org/10.58193/ilu.1822>

Herbig, D. (7 juillet 2026). AI Synchronization: Amazon removes "Deadly Patient" from Prime Video. *Heise Online*. <https://www.heise.de/en/news/AI-Synchronization-Amazon-removes-Deadly-Patient-from-Prime-Video-11356584.html>

Idiz, D. R. (17 février 2025). Too distracted to watch? Netflix has the perfect 'second-screen' show for you. *The Conversation*. <https://theconversation.com/too-distracted-to-watch-netflix-has-the-perfect-second-screen-show-for-you-249012>

Jackson, K. (27 mai 2026). Amazon's new AI Creators' Fund sees Prime Video greenlight 3 TV series. *CNET*. <https://www.cnet.com/tech/services-and-software/amazons-new-ai-creators-fund-sees-prime-video-greenlight-3-tv-series/>

Lang, J. (14 novembre 2025). Disney+ adding GenAI tools to let users craft short clips featuring company characters. *Cartoon Brew*. <https://www.cartoonbrew.com/tech/disney-plus-artificial-intelligence-tools-bob-iger-256752.html>

La Presse canadienne. (11 mai 2026). Accord entre Disney et Bell : le doublage québécois des *Simpson* reprendra. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/arts/television/2026-05-11/accord-entre-disney-et-bell/le-doublage-quebecois-des-simpson-reprendra.php>

Mercier-Roy, L. (23 août 2025). Bientôt la fin du Homer Simpson québécois ? *Radio-Canada Info*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2187637/simpsons-doublage-quebecois-disney-teletoon>

Projet de loi : *Projet de loi n° 109, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique, 2e session, 43 législature, 2025.*

Radio-Canada. (1 août 2023). Un historique du doublage au Québec. *Radio-Canada Info*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1997320/doublage-quebec-cinema-archives>

Rioux, C. (18 juillet 2025). Netflix utilise l'IA pour la première fois dans une de ses séries. *Radio-Canada Info*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2180366/netflix-intelligence-artificielle-premiere-fois-the-eternaut>

Sabino-Brunette, H. (2018). Le doublage cinématographique au Québec : Quand la culture de la société d'accueil s'exprime dans des œuvres étrangères. *Nouvelles Vues*, 19, 1-18. <https://doi.org/10.7202/1107853ar>

SFA - Syndicat Français des Artistes interprètes et l'association LESVOIX. (2024, 10 janvier). #TouchePasMaVF. *Change.org*. <https://www.change.org/p/pour-un-doublage-cree-par-des-humains-pour-des-humains-touche-pas-mavf-beab56eb-a759-4117-b77c-7d03bcaa35f8>

SFA - Syndicat Français des Artistes interprètes. (2025). IA dans le doublage : Il est urgent de réguler ! *SFA*. <https://sfa-cgt.fr/presse/2198>

Siag, J. (22 juin 2023). Intelligence artificielle Sauvez la voix. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/arts/2023-06-22/intelligence-artificielle/sauvez-la-voix.php>

United Voice Artists. (13 avril 2020). *United Voice Artists*. United Voice Artists Federation. <https://unitedvoiceartists.com/>